

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 17 décembre 2018



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - Mme TOMASELLI - M. PIAN - M. DECOMBARD - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme BLAYA - Mme FAVIER - Mme OUTHIER - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme REVEL (pouvoir M. MEKHANTAR) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - M. FAVERJON (pouvoir M. CHÂTEAU) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. LOVICHY) - M. ROZOY (pouvoir M. DECOMBARD) - M. CONTESSE (pouvoir MME BLAYA) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

Membres absents : M. HOUPERT - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

La Minoterie - Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Dijon et la Compagnie l'Artifice pour la direction de la scène conventionnée Art, enfance, jeunesse - Avenant n° 4

Mme Martin, au nom de la commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique culturelle en direction du jeune public, la Ville de Dijon a confié à la compagnie l'Artifice la direction de la Minoterie, lieu de création jeune public et d'éducation artistique.

Après ces cinq années d'activité, la Minoterie est désormais clairement identifiée en tant que lieu de création et d'éducation artistique et culturelle par les publics mais également comme un espace ressources pour l'ensemble des professionnels du secteur.

Pour cette gestion, une convention d'objectifs et de moyens a été signée le 2 décembre 2013 entre la Ville de Dijon et la compagnie l'Artifice pour une durée de 3 ans. Elle a ensuite été reconduite par avenant jusqu'au 31 décembre 2018.

Désormais titulaire de l'appellation « scène conventionnée d'intérêt national », il y a lieu de prévoir une nouvelle convention avec l'ensemble des partenaires (État, Région...). Dans l'attente de la finalisation de

ce document, il est proposé de prolonger la durée de la convention initiale jusqu'au 30 juin 2019 par avenant.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - approuver le projet d'avenant n° 4 à la convention passée entre les parties, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

2 - m'autoriser à signer l'avenant définitif ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ